



VILLE D'ESBLY

Synthèse du conseil de parents de l'accueil de loisirs

Organisé le lundi 28 novembre 2016

ETAIENT PRESENTS :

Elus Mairie :

Monsieur Antoine BOHAN, Maire-Adjoint, Chargé de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Citoyenneté.

Parents d'élèves représentants :

Madame Aurélie MOREAU, parent d'élèves représentant de l'école maternelle « Les Couleurs », **Madame Caroline EPINAT**, parent d'élèves représentant de l'école élémentaire du Centre, **Madame Claire GILLERY**, parent d'élèves représentant de l'école élémentaire des Champs Forts, **Monsieur Sébastien BOURDET**, parent d'élèves représentant de l'école maternelle des Champs Forts, **Monsieur Christophe NGUYEN**, parent d'élèves élu de l'école élémentaire des champs forts.

Education Nationale :

Madame Hélène RAGOT, Représentante de l'équipe enseignante de l'école élémentaire des champs forts, **Monsieur Jérôme KORNPROBST**, Représentant de l'équipe enseignante de l'école maternelle les couleurs. **Monsieur Christophe CARPIO**, Représentant de l'équipe enseignante de l'école élémentaire du centre.

Service administratif :

Madame Isabelle LAFEVE, Agent d'accueil/gestion administrative de l'accueil de loisirs.

Direction accueil de loisirs :

Monsieur Manuel GOMES, Directeur, **Madame Estelle THULLIER**, Directrice Adjointe et référente de l'école élémentaire des champs forts, **Madame Ana FUNARO**, Référente de l'école maternelle les couleurs, **Monsieur Malik DIAKITE**, Référent de l'école maternelle des champs forts.

Objectif :

Le conseil de parents se réunit pour la 1^{ère} fois, l'objectif étant d'améliorer les services municipaux d'accueil et de favoriser le dialogue entre les différentes parties que forment le tissu éducatif esblygeois.

Ordre du jour :

1. Présentation des chiffres des différents services de l'accueil de loisirs
2. Présentation du programme des activités depuis la rentrée et pour les vacances de la Toussaint
3. Transmission du règlement intérieur de l'accueil de loisirs et de la restauration scolaire
4. Point sur les exercices de sécurité
5. Point sur la restauration scolaire
6. Questions ouvertes

1- Présentation des chiffres :

Fréquentation du mercredi : moyenne entre 75 et 195 enfants présents, stabilisation autour de 180. Ce chiffre s'explique suite à la mise en œuvre des rythmes scolaires et à la réflexion des parents sur leur emploi du temps.

Fréquentation sur les vacances de Toussaint : moyenne entre 60 et 132 enfants présents. (Vacances à cheval sur deux semaines).

Fréquentation sur les accueils préscolaires des deux sites : moyenne entre 47 et 80 enfants, soit 2484 enfants sur 34 jours d'ouverture.

Fréquentation sur les accueils postcolaires des deux sites : moyenne entre 100 et 230 enfants soient 5805 enfants sur 34 jours d'ouverture.

Fréquentation des NAP : Un comité de pilotage sera organisé le 5.12.16, une baisse est constatée par rapport à l'année précédente.

Sur l'ensemble de la commune :

- Année scolaire 2015/2016 : 540 enfants
- Année scolaire 2016/2017 : 500 enfants

2- Présentation du programme d'activités

Suite à la livraison des nouveaux locaux, une nouvelle organisation a été mise en place par l'équipe d'animation.

Dorénavant, les enfants de moins de 6 ans sont regroupés en un seul groupe, il en est de même pour les enfants de plus de 6 ans.

Les salles ont été aménagées afin de permettre à l'enfant de choisir son activité et de naviguer de salle en salle en fonction de ses envies.

Les activités durant les périodes scolaires :

Les animateurs, ont réétudié l'organisation des activités afin de mieux répondre aux demandes des enfants.

En élémentaire, les enfants sont sondés sur leurs envies afin de les rendre acteurs de leurs loisirs, les animateurs s'adaptent à leurs demandes.

Mme GILLERY informe que sa fille apprécie ce système d'activités à la demande, où elle a le sentiment de participer, de faire des choix et de ne pas subir l'activité.

Les activités durant les vacances scolaires :

Pour les vacances de la Toussaint, chaque animateur a proposé un projet aux enfants.

Pour les vacances de Noël, un seul projet commun réunira l'ensemble de l'accueil de loisirs.

Pour les vacances d'Hiver, les animateurs proposeront un projet en maternelle et un projet en élémentaire.

Pour les vacances de Printemps, les projets répondront aux envies et aux demandes des enfants.

3- Règlement intérieur de l'accueil de loisirs et de la restauration scolaire

M. BOHAN propose aux différents représentants de prendre un temps de lecture et de faire, si nécessaire, un retour auprès du service enfance, jeunesse sur d'éventuelle modification, au plus tard le 5.12.16.

Précisions sur les nouveaux articles :

I-E) Départ anticipé

Il est rappelé qu'aucun départ d'enfant de l'accueil de loisirs ne pourra se faire sans une transmission d'animateurs à adulte responsable.

Nous nous devons d'appliquer la réglementation imposée par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) aux accueils de loisirs.

III-D) Dettes

Il a été décidé d'interdire l'accès aux différents services d'accueil, pour les familles qui sont en situation d'impayés.

Afin de communiquer à ce sujet, un courrier sera constamment adressé aux familles.

Il est rappelé que pour toute situation d'urgence financière le CCAS d'Esblly (Centre Communal d'action Sociale) peut aider et accompagner les familles.

III-F) Conseil de parents de l'accueil de loisirs

Bordereau d'accusé et d'engagement

Il est rappelé que l'inscription aux services municipaux d'accueil vaut acceptation du présent règlement, le bordereau doit être cependant renseigné et signé par les représentants légaux de l'enfant.

M. BOHAN informe que le règlement sera distribué par l'intermédiaire des écoles à tous les enfants.

Les représentants des équipes enseignantes proposent de centraliser la réception des bordeaux.

Demande des représentants de parents :

- Transmettre le règlement avec la fiche sanitaire.
- Ajouter une case au niveau du bordereau « acceptation du règlement ».
- Permettre l'accès au règlement par le logiciel e-enfance et par le site de la ville.

4- Point sur les exercices de sécurité

Il est prévu de réaliser trois exercices par an sur chaque site et durant les temps de restauration scolaire, d'accueil de loisirs et des NAP.

Il est précisé que :

- L'exercice qui sera effectué durant les NAP se déroulera pendant la sieste
- Afin de mieux répondre aux exigences des PPMS dans les écoles, les référents de l'accueil de loisirs souhaiteraient participer aux exercices réalisés par les équipes enseignantes.
- L'exercice sur le temps de restauration scolaire se déroulera au moment où les enfants seront à table et servis.

5- Point sur la restauration scolaire

Un marché a été conclu en octobre 2014 avec le prestataire « les petits gastronomes », filiale de Sodexo, pour une durée de trois ans.

M. BOHAN apporte certaines précisions :

- le marché ne nous permet pas de choisir et de moduler les menus proposés.
- Le futur appel d'offre va faire l'objet d'une rédaction plus pointilleuse.
- La qualité est présente, le grammage individuel semble, parfois, trop léger.

M. CARPIO, demande s'il est possible que le corps enseignant puisse commander des repas.

Réponse apportée : M. BOHAN ne s'y oppose pas et invite les représentants des équipes enseignantes à se rapprocher de M. GOMES.

6- Questions ouvertes

Est-il possible de proposer des activités sur le temps de la pause méridienne ?

Réponse apportée :

Des activités sont organisées durant ce temps. Les enfants apprécient et cela permet de réduire les effectifs dans la cour.

M. CARPIO propose de laisser sa classe pour des activités intérieures.

Quelles sont les sanctions mises en œuvre durant les temps de cantine ?

Réponse apportée :

M. GOMES précise que lors de conflits les animateurs privilégient l'échange avec les enfants afin de trouver ensemble des solutions. Lors de la transmission, post restauration scolaire, les enseignants sont informés des événements durant le service.

Certains enfants se plaignent du bruit dans les cantines.

Réponse apportée :

M. GOMES explique que le bruit est lié à différents facteurs :

- Le nombre conséquent de pensionnaire
- Les salles insonorisées

Afin de réduire la sonorité les équipes ont mis en place « le Groupes », moment dédié au silence.

De quelle façon réalisez-vous le comptage des enfants le mercredi et durant les sorties périscolaires ?

Réponse apportée :

Le mercredi, les appels se font dans les classes ou dans le préau de chaque école.

Les animateurs ont en leur possession les listes de présences.

Les appels sont réitérés lors de déplacements des groupes d'un lieu à un autre.

Les enseignants des écoles maternelles possèdent la liste des enfants inscrits en cantine le mercredi afin d'organiser la passation de 11h30 et de 12h10. (soutien)

L'appel est donc réalisé par les enseignants puis vérifié par les animateurs dès leur arrivée.

Lors de sorties en extérieur, les enfants comme les adultes portent des gilets voyants.

Sécuriser les entrées et les sorties de l'accueil de loisirs

Réponse apportée :

M. BOHAN propose que les enfants passent par la cour de l'Espace Jeunesse.

Le système de carte de l'enfant, mis en place pour les activités extérieures, fonctionne.

L'animateur présent pour la surveillance des entrées et des sorties des locaux réduit l'effectif de l'équipe en matière d'encadrement.

Les parents d'élèves demandent s'il ne serait pas possible de mettre un interphone ou une sonnette.

Diplôme des animateurs/Gestion des soins

Réponse apportée :

Tous les animateurs ont leurs BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), mais tous n'ont pas le PSC1 (premiers secours).

En revanche, les agents polyvalents d'animation n'ont pas d'obligation en matière de diplôme.

Les soins prodigués aux enfants font l'objet d'un suivi assuré par différents documents, mis en place sur chaque site : cahier de suivi des soins, livret de premiers gestes...

Normes d'encadrement de la DDC:

Réponse apportée :

Matins, soirs et mercredis : - de 6 ans : 1 animateur pour 10 enfants, + 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants.

Vacances : - 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants, +6 ans : 1animateur pour 12 enfants.

Nap : - de 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants, + 6ans : 1 animateur pour 18 enfants.

Le trombinoscope est en cours de réalisation, afin de présenter l'ensemble du personnel qui encadre les enfants.

Demande de précisions sur : Les tarifs de la cantine les mercredis

Les délais d'annulation des services municipaux d'accueil

Réponses apportées :

Les normes DDCS imposent des taux d'encadrement, proposer un tarif spécifique pour la cantine des mercredis risquerait d'augmenter la fréquentation et nous ne pourrions plus répondre à la réglementation.

Il en est de même pour les délais d'annulation, la réglementation DDCS et notre fonctionnement interne imposent une certaine rigueur, toutefois, l'équipe municipale a décidé d'accorder le remboursement pour les absences justifiées. (maladie,...)

Remontés par les parents d'élèves

- Pas de pinces doigts aux portes d'entrée du nouvel accueil de loisirs.
- L'ascenseur dans le nouveau bâtiment n'est pas fonctionnel.
- Les enfants se plaignent de l'autorité des animateurs.

Réponses apportées :

M. Gomes précise que l'équipe a fait l'objet de formation et a récemment bénéficié d'un programme sur support vidéo portant sur l'autorité.

- Certains animateurs ont été vus avec leur portable.

Réponse apportée :

M. Gomes informe que la direction a parfois besoin de joindre les animateurs, il leur a été précisé que l'usage du portable reste professionnel.

- Proposition de mis en place d'un cahier d'émargement, afin de sécuriser les transmissions d'adulte à adulte.
- Accentuer la vigilance dans l'établissement d'accueil.
- Organisation d'une réunion de présentation de l'équipe d'animation en début d'année scolaire.
- Obtenir le trombinoscope des agents.
- M. Bourdet tient à remercier l'équipe au sujet des transmissions et des informations communiquées lors d'un choc ou d'une blessure.

Pour conclure :

Les équipes enseignantes apprécient la communication qui a été instaurée lors des transmissions.

M. Bohan précise qu'une réunion de conseil de parents sera organisée une fois par trimestre afin de favoriser la communication entre les différents acteurs.

Rappel sur les participants au conseil de parents :

- Le représentant de parent titulaire par école
- Un représentant de l'équipe enseignante par école

Les représentants de parents suppléants peuvent être amenés à participer si le représentant titulaire ne peut être présent.